



Démographie

Moins de 1 % des couples cohabitants en 2018 sont composés de deux personnes du même sexe

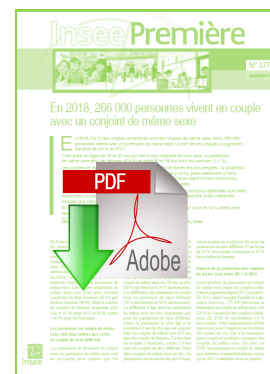
Notamment avec les derniers questionnaires du recensement de population, la Statistique publique commence à être mieux outillée pour appréhender les évolutions au sein des couples et des familles.

En France, environ 266 000 personnes partagent en 2018 leur logement avec un conjoint du même sexe – soit 0,9 % de l'ensemble des couples cohabitants. Ces 133 000 couples concernent 116 000 femmes (44 %) et 150 000 hommes (56 %).

La part de ces couples de deux personnes du même sexe augmente : elle est passée de 0,6 % en 2011 à 0,9 % en 2018. Dans *Insee Première* n° 1774 de septembre 2019 ⁽¹⁾, Élisabeth Algava et Sandrine Penant (Insee) expliquent que « *cette augmentation reflète sans doute pour l'essentiel une évolution des modes de vie, liée à la reconnaissance sociale et juridique croissante des couples de même sexe* ». Elles ajoutent qu'en 2018, « *les personnes en couple de même sexe hésitent vraisemblablement moins qu'en 2011 à déclarer vivre en couple* ». Par ailleurs, les couples de femmes, sur cette même période de 2011 à 2018, ont augmenté plus fortement que ceux composés de deux hommes (+ 61 %, contre + 49 %).

Les femmes en couple avec une autre femme ont en moyenne 41 ans (contre 50 ans pour les femmes en couple avec un homme). De même, les hommes en couple avec un autre homme ont en moyenne 43 ans (contre 53 ans pour les hommes en couple avec une femme). En outre, la différence d'âge entre les partenaires de même sexe est plus importante que pour les partenaires de sexe différent (6,3 ans pour les couples de même sexe, contre 3,9 ans pour les couples de sexe différent).

Les deux auteures observent également que les couples de même sexe sont plus présents dans les territoires les plus peuplés. La part de couples de même sexe est plus élevée en Île-de-France (1,4 %), particulièrement à Paris intra-muros (3,7 %). Les personnes vivant en couple avec un partenaire de même sexe sont plus diplômées que celles vivant avec un partenaire de sexe différent. Elles appartiennent à des catégories sociales plus favorisées. Enfin, 60 % des couples cohabitants de même sexe ont contractualisé leur union et 14 % vivent avec des enfants, pour l'essentiel des couples de femmes.



Société

Pour percevoir une pension de retraite, encore faut-il effectuer la demande !

Comme le rappellent Gabin Langevin et Henri Martin (Drees) dans le n° 1124 d'*Études & Résultats* (septembre 2019) ⁽²⁾, pour bénéficier d'une pension de retraite, l'assuré doit effectuer, de sa propre initiative, les démarches nécessaires à la liquidation de ses droits

(1) – « En 2018, 266 000 personnes vivent en couple avec un conjoint de même sexe » (4 pages).

(2) – « Non-recours : à 70 ans, un tiers des assurés n'ont pas fait valoir tous leurs droits à la retraite » (5 pages). *Études & Résultats* est une publication de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

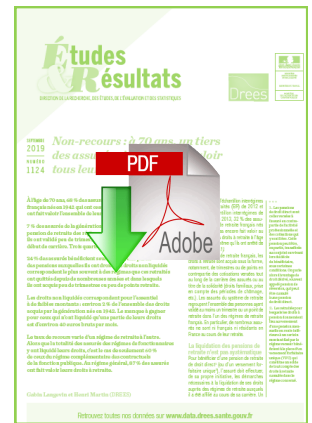
après des régimes de retraite auxquels il a été affilié au cours de sa retraite. De fait, aussi étonnant cela puisse-t-il paraître, leur étude montre qu'à l'âge de 70 ans, près d'un tiers des assurés n'ont pas fait valoir tous leurs droits à la retraite.

Les deux auteurs mentionnent diverses raisons : « méconnaissance des procédures, oubli des droits à retraite acquis au cours de petites périodes d'emploi ou de périodes d'emploi lointaines, déménagement dans un autre pays, etc. » Deux cas de figure peuvent se présenter :

À 70 ans, 7 % des assurés nés en 1942 n'ont liquidé aucune des pensions de retraite auxquelles ils ont droit. Ce sont plus souvent des hommes (65 %) que des femmes (35 %). Plus des trois quarts (77 %) sont nés à l'étranger. Ils ont surtout acquis leurs droits auprès du régime général (92 %) ; plus à la marge, auprès de la Mutualité sociale agricole (5 %). En général, ils ont validé de courtes durées d'assurance (32 trimestres en moyenne). De plus, ce sont surtout des périodes d'emploi lointaines. La pension non liquidée est estimée à 179 euros par mois.

À 70 ans, 24 % des assurés nés en 1942 perçoivent au moins une pension de retraite, mais ils n'ont pas encore liquidé la totalité de leurs pensions. Il y a quasiment presque autant de femmes (51 %) que d'hommes (49 %). La part de ceux nés à l'étranger (20 %) est faible au regard du taux dans la situation précédente. La quasi-totalité réside en France (90 %). Dans 53 % des cas, l'assu-

ré relève du régime général, et dans 23 % des cas, du Service de retraite de l'État. Pour 80 % d'entre eux, ils n'ont pas liquidé les droits à un seul régime, et pour 17 %, à deux régimes différents. La pension non liquidée est estimée à 41 euros par mois. Ces assurés touchent tout de même une pension brute moyenne de 1 451 euros par mois.



Pour les deux auteurs, la part des assurés nés en 1942 et n'ayant pas encore liquidé à 70 ans au moins une de leurs pensions, est élevée (31 %). Cependant, cette situation doit être nuancée : d'une part, ils peuvent effectuer un recours tardif (donc après 70 ans) ; d'autre part, les montants de pensions sont relativement faibles. Les pensions non liquidées représentent environ 2 % des droits à la retraite de la génération 1942.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, est mise en place une liquidation unique (Lura) pour les poly-affiliés des principaux régimes. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2019, il est possible d'effectuer une demande unique de retraite, en ligne, pour l'ensemble des régimes concernés. Ces diverses simplifications doivent normalement réduire assez considérablement le non-recours aux droits à la retraite.

À vos agendas

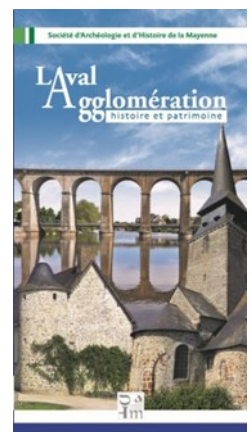


Le samedi 22 février, à Laval L'histoire et le patrimoine de l'agglomération lavalloise

Le samedi 22 février, à 14 h 30, aux Archives départementales (amphithéâtre Angot), 6 place des Archives, à Laval, la Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne (SAHM) organise une conférence avec Jacques Naveau et Joël Pougade, portant sur la publication *Laval Agglomération – histoire et patrimoine*.

« Fruit d'enquêtes de terrain et de recherches en archives, cette publication signale pour la première fois de nombreux éléments du patrimoine mayennais. Elle propose des parcours de découverte dans chacune des trente-quatre communes et sur l'ensemble du territoire. C'est un moyen pour chacun de mieux connaître son milieu de vie, de découvrir, à côté des monuments réputés, tout un patrimoine modeste mais de qualité, d'apprendre à le regarder et à l'apprécier. »

Gratuit pour tous (dans la limite des places disponibles).



Un guide de 368 pages avec plus de 600 photographies

La pensée hebdomadaire

« La vérification de l'information est au cœur de la mission des journalistes professionnels. La lutte contre les "fake news" doit être une priorité pour les médias. Face au nécessaire regard critique et exigeant du public, les journalistes ont un devoir d'exemplarité sur la véracité des informations qu'ils diffusent. Leur rôle est essentiel. Leur responsabilité est grande. Les propos insultants à l'égard des médias tenus par les tribuns populistes s'expliquent : le journalisme est un antidote à la désinformation. Ils le haïssent. »

François-Xavier Lefranc, « Faire barrage aux fausses informations » (éditorial), *Ouest-France* des 30 et 31 mars 2019.